

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MARS 2022**

Délibération : **2022-03- 21**  
 OBJET : **BUDGET COMMUNE – AFFECTATION DES RESULTATS**  
 Nomenclature :

**En exercice** : 26

**Présents** : 20

**Pouvoirs** : 6

**Absents** : 6

**Votants** : 26

Délibération comportant :

Annexe :

Le vingt huit mars deux mille vingt deux à 19 heures, le conseil municipal légalement convoqué le vingt deux mars deux mille vingt deux s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de , .

**Les membres présents en séance :**

Claude RINCE, Marie-Thérèse BERAGNE, Elisa DRION, Benjamin VACHET, Frédéric CHAPEAU, Béatrice MIERMONT, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Augustin MOULINAS, Valérie ROBERT, Romain MONDEJAR, Jean-Claude SALAU, Emile FORTINEAU, Alizée GUIBERT, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Gwenn BOULZENNEC, Benoît PERDONCIN, Christian CORDEIRO

**Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :**

Alain ROYER donne pouvoir à Claude RINCE, Mickaël MENDES donne pouvoir à Béatrice MIERMONT, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Elisa DRION, Jean-Marc COLOMBAT donne pouvoir à Marie-Thérèse BERAGNE, Gil RANNOU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU

**Le ou les membres absent(s) :**

Alain ROYER, Mickaël MENDES, Gwénola LEBRETON, Jean-Marc COLOMBAT, Catherine RENAUDEAU, Gil RANNOU

**Rapporteur** : Isabelle GROLLEAU

L'article L.2311-5 du Code général des collectivités territoriales fixe les règles de l'affectation des résultats.

L'affectation du résultat de l'exercice N-1 se fait après le vote du compte administratif.

Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

L'affectation de résultat décidée par le conseil municipal doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement n-1, tel qu'il apparaît au compte administratif.

Le besoin de financement de la section d'investissement est le cumul du résultat d'investissement de clôture (déficit ou excédent : D001 ou R 001) et du solde des restes à réaliser (déficit ou excédent).

Pour rappel, le résultat global 2021 du budget principal s'établit ainsi :

Résultat consolidé (avec solde de l'exercice N-1 et restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde résultat n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	9 819 793,03 €	10 825 487,93 €	1 068 724,98 €	2 074 419,88 €
Investissement	3 639 379,21 €	3 279 683,59 €	2 609 104,69 €	2 249 409,07 €
TOTAL du CA	13 459 172,24 €	14 105 171,52 €	3 677 829,67 €	4 323 828,95 €
Restes à réaliser	417 692,32 €	81 715,00 €		-335 977,32 €
TOTAL	13 876 864,56 €	14 186 886,52 €	3 677 829,67 €	3 987 851,63 €

**Il est proposé d'affecter :**

- **900 000.00€ au compte 1068** -Recettes d'investissement- Excédents de fonctionnement capitalisés.
- **1 174 419.88€ au compte 002** -Recettes de fonctionnement- Excédent de fonctionnement reporté.

**Le conseil municipal est invité à :**

**- AFFECTER le résultat de clôture 2021 de la section de fonctionnement comme suit :**

- **900 000.00€ affecté en 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés).**
- **1 174 419.88€ affecté en 002 (Excédent de fonctionnement reporté)**

**Le conseil municipal adopte à l'UNANIMITÉ cette délibération.**

Pour extrait conforme.

Treillières, le 28 mars 2022  
Alain ROYER, Maire

